

# NOUVEAU

## DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Vos factures liées aux services publics (eau, assainissement, déchets...) sont désormais accessibles en ligne sur :

**[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**  
**« Mon espace Finances Publiques »**

Ce service permet de :

- retrouver ses factures à tout moment
- télécharger et conserver ses documents
- disposer d'une version numérique en complément du courrier papier
- opter, si vous le souhaitez, pour la dématérialisation complète

Vous recevrez toujours vos factures par courrier, sauf si vous choisissez volontairement de passer au tout numérique.

## POURQUOI CE CHANGEMENT ?

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) modernise ses services pour :

- simplifier l'accès aux factures,
- améliorer les délais et la qualité de traitement,
- sécuriser les données personnelles.

## COMMENT ACCÉDER À VOS FACTURES ?

1. Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
2. Cliquez sur Mon espace Finances Publiques
3. Connectez-vous avec vos identifiants habituels
4. Retrouvez vos factures dans l'onglet correspondant

**Ce dispositif est mis en œuvre par l'État (DGFIP).**